



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



<p style="text-align: center;">CONVENTION DE COOPÉRATION</p> <p style="text-align: center;">ENTRE</p> <p style="text-align: center;">LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS</p> <p style="text-align: center;">ET</p> <p style="text-align: center;">SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE</p>
--

Le **ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports**

110 rue de Grenelle 75537 Paris SP 07

Représenté par Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

Ci-après dénommé « **le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports** » d'une part,

ET

Schneider Electric France

35 rue Joseph Monnier 92500 Rueil Malmaison

Représenté par Laurent BATAILLE, président

Ci-après dénommé « **Schneider Electric France** » d'autre part.

Ci-après dénommés ensemble « **les Parties** »,

ET

en présence de Gilles VERMOT DESROCHES, délégué général de la **Fondation Schneider Electric**,

Préambule

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a pour mission la formation tout au long de la vie, de la formation initiale des jeunes à la formation continue des adultes.

Il assume la dimension éducative et pédagogique de l'orientation en accompagnant chaque élève ou apprenti dans l'élaboration de son parcours de formation, sous statut scolaire ou en apprentissage, et en le conduisant vers une poursuite d'études et une insertion professionnelle réussies. Il met en œuvre une transformation de la voie professionnelle pour faire des lycées professionnels un lieu où sont valorisés l'excellence et l'exigence professionnelle, le travail collectif et la transmission des compétences pour les métiers d'avenir.

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports s'appuie notamment sur les Campus des métiers et des qualifications qui fédèrent les principaux acteurs de la formation professionnelle, la région, les partenaires économiques, et les laboratoires de recherche sur un territoire et dans un secteur d'activités donné. Il s'agit de leviers qui permettent de développer l'attractivité de la formation professionnelle et de proposer une large gamme de formations (toutes voies de formation confondues, dans l'enseignement secondaire et supérieur) et de répondre ainsi aux besoins en compétences des territoires.

Schneider Electric France emploie 15 000 salariés sur une trentaine de sites.

Le groupe est confronté sur l'ensemble du territoire à la difficulté :

- de répondre aux besoins en compétences en évolution rapide avec des diplômes adaptés ;
- d'attirer de manière significative vers les métiers de la transition énergétique, l'efficacité énergétique et le digital au service de l'énergie ;
- de rééquilibrer la présence des femmes au sein des formations de la filière ;
- de permettre aux personnes en situation de handicap d'adapter leurs compétences aux exigences métiers.

Avec la volonté de s'engager dans une relation Ecole / Entreprise forte, Schneider Electric France :

- accueille plus de 1000 alternants, en lien avec son engagement de longue date dans le développement de l'apprentissage ;
- a créé en 2019 un CFA d'entreprise afin de former, au travers de ses UFA, plus de 500 jeunes par an dès 2025 ;
- soutient l'association des Ingénieurs Pour l'Ecole (IPE), avec 5 IPE actuellement détachés dans 4 académies ;
- est partenaire du Campus des métiers et des qualifications d'excellence « Smart Energy Systems » de Grenoble.

Dans le cadre de sa politique de citoyenneté d'entreprise et afin de permettre le transfert de compétences vers des pays étrangers sur le secteur de l'énergie, Schneider Electric France est engagé au côté du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports dans la création et le développement des Centres d'Excellence en Formation Technique à l'Étranger (CEFTE) depuis plus de 10 ans. Des partenariats sont actifs en Inde, en Indonésie, en Tunisie et en Argentine.

Convient de ce qui suit :

I. OBJET DE LA CONVENTION

Article 1. *Objet de la convention*

Cette convention fixe un cadre général de partenariat et de collaboration au niveau national. La convention définit les axes stratégiques de collaboration entre les Parties et identifie des actions partenariales ciblées permettant de participer à l'amélioration et à la promotion des formations technologiques et professionnelles, initiales et continues, dans la filière de l'énergie.

Les actions définies doivent notamment permettre de soutenir le développement de l'alternance (regroupant contrat d'apprentissage de professionnalisation) et de l'insertion professionnelle au niveau national et international dans la filière énergétique en s'appuyant notamment sur les Campus des métiers et des qualifications.

Les actions de cette convention peuvent être développées au niveau régional et local dans le respect des contextes et compétences territoriaux. Les Parties s'engagent notamment à étudier les opportunités de déclinaison de cette convention de coopération au sein des régions académiques, et ce prioritairement dans les territoires d'implantation de Schneider Electric. Les académies peuvent communiquer au ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports une copie de l'accord décliné.

II. AXES DE COOPERATION

Article 2. *Découverte et appropriation des contextes et des métiers du secteur de l'énergie*

Une connaissance fine par l'ensemble des acteurs de l'Éducation nationale des métiers du secteur de l'énergie est un préalable à des enseignements de qualité et adaptés aux besoins du marché de l'emploi. Elle est tout autant un préalable à une orientation pertinente et à une insertion professionnelle réussie pour l'ensemble des apprenants.

En étroite collaboration avec les services académiques et les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) de l'Éducation nationale, Schneider Electric France fait découvrir aux corps d'inspection, aux enseignants, aux personnels de direction, aux psychologues de l'éducation nationale, aux élèves et à leur famille les secteurs liés à l'énergie, leurs enjeux et leurs métiers.

Dans ce cadre, Schneider Electric France s'engage aux côtés du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports à porter les actions suivantes :

2.1 Actions à destination des personnels de l'Éducation nationale

Schneider Electric France organise à destination des personnels de l'Éducation nationale (notamment enseignants, corps d'inspection, directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT), chefs d'établissements, directeurs de campus des métiers et des qualifications, psychologues de l'Éducation nationale...) des actions telles que :

- des interventions d'experts de l'entreprise dans les formations, par exemple dans le cadre du Plan National de Formation (PNF) ou sur des temps d'informations organisés par les régions académiques ;

- des visites à son siège, dans ses centres de recherches et sites de production en France et à l'étranger dans le cadre des plans académiques de formation (PAF) ou de stages proposés par le Centre d'études et de formation en partenariat avec les entreprises et les professions¹(CEFPEP). Schneider Electric France offre à ce jour 35 places en formation dans le cadre du catalogue CEFPEP et s'engage à augmenter cette offre à 50 places par an.

2.2 Actions à destination des élèves

Schneider Electric France peut, en lien avec les régions académiques, développer des actions à destination des élèves, notamment afin de leur faire découvrir l'énergie sous ses différentes formes, les métiers du secteur et être sensibilisés au développement durable et à la transition énergétique. Il peut s'agir par exemple :

- de visites de ses entités de recherche et de ses usines, dès la classe de 3^{ème}. Des visites virtuelles peuvent être conçues conjointement entre l'Éducation nationale et Schneider Electric France afin de tenir compte des évolutions technologiques et des besoins de formation à distance dans la voie professionnelle suite à la crise sanitaire, et ce dans le respect des attendus pédagogiques et des règles de protection des données propres à l'Éducation nationale ;
- d'interventions de professionnels de l'entreprise (dirigeants ou salariés) dans les établissements scolaires ;
- de l'accueil en entreprise d'élèves de collège et de lycée, notamment lors des stages de 3^{ème}, de séquences d'observation ou de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP). Chaque année, des apprentis accueillis au sein des EPLE peuvent être formés aux métiers de l'énergie en fonction des besoins de cette filière. Des objectifs quantifiés sont définis annuellement en Comité de pilotage en fonction des partenariats conclus au sein des régions académiques A ce titre, Schneider Electric France s'engage en 2021 à accueillir 400 élèves en stage de 3^{ème} et 200 élèves de niveaux 4 ou 5 en alternance ou en PFMP, avec une attention particulière aux élèves issus de la voie professionnelle ;
- de sa participation aux événements et salons nationaux et locaux de la relation école-entreprise (Semaine de l'industrie, Semaine école-entreprise, Semaine de l'orientation, Journée nationale des jeunes, etc.) ;
- de l'organisation et/ou la participation à des manifestations et concours organisés en lien avec le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports pour valoriser les métiers de la filière et les formations qui y conduisent, comme Worldskills France ;
- des actions soutenues par l'Éducation nationale comme le programme « Ma caméra chez les pros », qui permet à des jeunes de découvrir les coulisses d'une entreprise positionnée sur des activités et des métiers d'avenir ;
- des actions de sensibilisation au monde de l'énergie, de ses modes de production aux innovations permettant d'en réinventer les usages, et de participer ainsi à l'instruction des éco-citoyens responsables de demain en lien avec les objectifs de développement durable ;

¹ Le CEFPEP permet de répondre aux enjeux d'orientation et d'insertion professionnelle de tous les élèves, tout au long de leur parcours scolaire par la formation initiale et continue des enseignants et personnels en leur permettant de bénéficier de formations en immersion au sein d'organisations. <https://eduscol.education.fr/1512/cefpep-qui-sommes-nous/> / www.eduscol.education.fr/cefpep

- de la collaboration avec l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) pour l'élaboration de supports d'information sur les métiers liés à l'énergie.

A cette fin, Schneider Electric France peut s'appuyer sur des associations reconnues et soutenues par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports dans le cadre de partenariats, comme « Tous en stages », « Entreprendre pour Apprendre », ENACTUS, les « Ecoles de la 2^{ème} Chance », « Elles bougent », ou d'autres associations soutenues localement par des régions académiques.

2.3 Actions à destination des élèves, de leur famille et de leurs proches

Schneider Electric France s'engage à s'associer à toute action de communication du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ou d'une région académique visant à faire découvrir aux jeunes et à leurs proches la réalité et les perspectives des métiers de la filière énergie.

Article 3. Coopération dans le cadre de l'étude des besoins en compétences, des diplômes, des parcours de formation et de leur évolution

Les Parties s'engagent à renforcer leur coopération afin de partager leurs données et analyses sur les évolutions des métiers liés à l'énergie dans leurs contextes européen, national et local, et à participer aux réflexions et études menées dans le cadre de l'adaptation des diplômes et des formations relevant du champ de compétences de Schneider Electric France.

De manière plus globale, Schneider Electric France peut contribuer aux travaux relatifs à l'évolution des diplômes professionnels, dont les référentiels sont soumis aux commissions professionnelles consultatives compétentes, afin d'avoir une offre de diplômes cohérente avec les besoins économiques.

Schneider Electric France apporte également son concours technique à l'évaluation des candidats aux diplômes de l'enseignement technologique ou professionnel et peut être sollicité pour la participation aux commissions d'évaluation de certaines épreuves professionnelles ou aux jurys d'examens.

Article 4. Développement de l'alternance dans la filière de l'énergie en partenariat avec l'Éducation nationale

Les Parties participent au développement de l'alternance dans la filière de l'énergie. La collaboration vise à favoriser la mise en place de formations et de parcours avec les CFA de l'Éducation nationale ou avec le CFA Schneider Electric, en concertation avec les délégués régionaux à la formation initiale et continue (DRAFPIC).

Dans ce cadre, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports favorise la conclusion de partenariats entre des EPLE et le CFA de l'Ecole Schneider Electric.

Schneider Electric mobilise son réseau d'entreprises partenaires afin que les élèves en formation dans un EPLE partenaire de son CFA puissent s'ils en font la demande obtenir un contrat d'apprentissage.

Article 5. Conclusion de nouveaux partenariats avec des Campus des métiers et des qualifications de la filière énergie et favoriser leurs relations à l'international

La nouvelle génération de Campus des métiers et des qualifications catégorie « excellence » rassemble lieux de formation, de vie, d'innovation et d'ouverture internationale. Elle participe au développement des métiers d'avenir et des filières d'excellence françaises, notamment dans le champ de l'énergie et des services énergétiques qui rassemble à ce jour 21 campus (cf. annexe).

Schneider Electric France, partenaire du Campus des métiers et des qualifications Smart Energy Systems à Grenoble, soutient le développement de ce Campus et des filières de formations des établissements du secondaire et du supérieur. Les modalités de cette relation font l'objet d'un accord de consortium signé en janvier 2021.

Avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Schneider Electric France peut s'engager au sein d'autres Campus d'excellence de la filière implantés sur des territoires où l'entreprise est ancrée et où des besoins sont identifiés de part et d'autre, afin de :

- participer à la mise en place d'un écosystème de formations technologiques et professionnelles adaptées aux besoins de recrutement de la filière ;
- redynamiser l'attractivité des métiers de l'énergie ;
- contribuer à la féminisation des métiers techniques et scientifiques du secteur énergétique ;
- accompagner le développement des partenariats internationaux de ces campus en s'appuyant l'implantation internationale du groupe Schneider Electric, et sur le réseau de Centres d'Excellence de Formation Technique à l'Étranger (CEFTE) dont il est partenaire ;
- favoriser l'accueil d'élèves de la voie professionnelle au sein de son réseau d'entreprises à l'étranger, notamment dans le cadre de l'unité facultative de mobilité ;
- contribuer à la mise en place et au dynamisme d'un réseau thématique national porté par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports autour de l'énergie.

Article 6. Promotion de la dimension inclusive des métiers de l'énergie

Schneider Electric France veille à prévenir toute forme d'exclusion liée au genre, à l'origine sociale, à l'orientation sexuelle ou au handicap.

6.1 Féminisation des métiers

Schneider Electric France s'engage à proposer aux régions académiques de les accompagner dans leurs actions en direction des jeunes filles afin de leur faire découvrir les métiers du secteur de l'énergie et les parcours de formation associés. A cette fin, Schneider Electric France :

- peut déployer au sein des établissements son dispositif « Ambassadrices » pour faire connaître les métiers du secteur industriel aux jeunes filles ;
- porte une attention particulière aux demandes des jeunes filles de contrats en alternance, de stages - notamment en périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) - et d'emplois à l'issue de leur parcours scolaire.

6.2 Accueil des élèves en situation de handicap

Schneider Electric France mène une politique volontariste d'accueil de personnes en situation de handicap et dépasse l'engagement légal en cette matière. L'entreprise a signé à cette fin un accord « handicap » avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives le 16 novembre 2018. Dans ce cadre, Schneider Electric France s'engage :

- à communiquer auprès des élèves sur les possibilités de parcours et d'insertion professionnelle au sein de Schneider Electric France ;
- à offrir aux élèves en situation de handicap l'ensemble des soutiens prévus au titre de son accord « handicap », que ceux-ci soient en stage ou en alternance au sein de l'entreprise ;
- à accompagner les régions académiques dans leurs actions en direction des jeunes en situation de handicap afin de faciliter leur accès aux contrats d'apprentissage, stages et PFMP.

6.3 Développement du mentorat notamment à destination des jeunes filles et des apprenants en situation de handicap

Le mentorat est un levier pour l'insertion professionnelle des jeunes et pour lutter contre l'inégalité des chances sur l'ensemble du territoire. Que ce soit dans l'optique d'une féminisation des métiers, ou d'une prise en compte du handicap, Schneider Electric France s'engage à s'associer aux dispositifs de mentorat mis en place par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ou par les académies.

Schneider Electric France porte une attention particulière au dispositif « Un Jeune Un Mentor » lancé en mars 2021 afin d'y inscrire ses actions. Il s'agit pour les mentors d'accompagner un jeune pour une durée minimale de six mois, avec l'objectif de lutter contre les freins à la réussite pendant le parcours scolaire ou la phase d'insertion professionnelle sous forme d'actions personnalisées et ciblées (conseils professionnels, soutien, orientation...).

Pour la durée de la convention, Schneider Electric France se donne pour objectif de proposer, à titre expérimental, 40 Mentors auprès des régions académiques intéressées pour les deux premières années de vie de la convention. En fonction des résultats obtenus et examinés en COPIL, Schneider Electric France peut déployer le dispositif sur d'autres académies, le cas échéant.

Article 7. Conception et diffusion de ressources pédagogiques

Les signataires renforcent leur collaboration en faveur de la conception, du développement et de la valorisation de ressources pédagogiques construites sur des contextes professionnels réels ou simulés, par exemple, en les diffusant sur la plateforme « ETINCEL ». Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports s'engage à diffuser ces ressources auprès des personnels concernés.

Article 8. Formation professionnelle tout au long de la vie

Les Parties soutiennent les actions de promotion, en faveur de la formation tout au long de la vie, notamment en vue d'adapter les compétences des salariés par la formation continue.

Ils développent, à destination des entreprises et des salariés, des actions d'information et de communication sur les dispositifs de formation incluant les démarches d'orientation, de bilan, d'accompagnement vers l'emploi, de formation et de validation des acquis de l'expérience.

En lien avec les régions académiques et selon les besoins identifiés au sein de certaines disciplines, Schneider Electric France peut proposer aux régions académiques des salariés intéressés par une reconversion vers le professorat afin de délivrer des heures d'enseignements au sein des établissements d'enseignement où des déficits de recrutement sont identifiés.

Article 9. *Coopération à l'international*

Schneider Electric France et le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports conviennent de poursuivre et développer leur coopération à l'international afin d'accompagner les pays partenaires de la France dans leur mise en œuvre de politiques de formation professionnelle efficaces et visant à contribuer à l'amélioration de l'inclusion sociale et du développement économique local.

Cette collaboration favorise l'ouverture à l'international des établissements de formation professionnelle et technologique français ainsi que la mobilité internationale de leurs enseignants et élèves.

A cette fin, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et Schneider Electric France, avec le soutien de la Fondation Schneider Electric, collaborent pour créer de nouveaux Centres d'Excellence de Formation Technique à l'Étranger (CEFTE) et développer les relations entre ces centres et les Campus des métiers et des qualifications de la filière tout en accompagnant le renforcement de capacité des institutions partenaires.

III. DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE ET DE PILOTAGE DU PARTENARIAT

Article 10. *Pilotage*

Le pilotage de la convention est assuré par un comité de pilotage constitué en nombre égal de représentants de Schneider Electric France et du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Chaque projet mené dans le cadre de la convention peut faire l'objet d'une fiche « action » spécifique précisant les engagements opérationnels assortis d'indicateurs pour mener à bien les objectifs du projet.

Le suivi de la convention est assuré par ce comité chargé de déterminer chaque année les priorités de coopération, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de la convention notamment sur la base des éléments de bilan remontés par Schneider Electric France et par les académies.

En cas de besoin, le comité de pilotage peut associer à ses travaux des experts et des personnalités qualifiées.

Article 11. Support à la mise en œuvre

Afin de supporter la mise en œuvre opérationnelle des actions résultant de la présente convention, Schneider Electric France s'engage à soutenir les dispositifs reconnus par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ci-après.

11.1. Engagement dans le dispositif Ingénieur Pour l'École (IPE)

Afin de consolider le lien indispensable entre le monde de l'école et celui de l'entreprise, Schneider Electric France poursuit son engagement au travers la mise à disposition de salariés volontaires au profit du dispositif des Ingénieurs Pour l'École.

A la date de signature de cette convention, Schneider Electric France met à disposition 5 IPE sur les académies de Grenoble (deux IPE), Lyon (un IPE), Marseille (un IPE) et Versailles (un IPE). Schneider Electric France est par ailleurs engagé dans le développement national du dispositif IPE par sa présence au Conseil d'Administration.

Pour la durée de la présente Convention, Schneider Electric France s'engage à maintenir le nombre d'IPE mis à disposition, voire à en augmenter le nombre, sans pour autant garantir aux régions académiques actuellement pourvues d'un IPE un droit au renouvellement de leur IPE. Conformément à la nouvelle convention IPE signée le 19 novembre 2020, les IPE sont associés à des enjeux académiques stratégiques comme les Campus des métiers et des qualifications, le développement de l'alternance, la participation à l'offre de formation locale et l'accompagnement dans l'insertion professionnelle.

Les IPE, selon les besoins de la convention nationale IPE déclinée dans leur fiche de mission au sein des académies, peuvent s'appuyer sur les dispositions prévues dans la présente convention pour conduire leurs actions.

Ils peuvent en fonction de la stratégie de l'académie être associés aux travaux des CLEE.

11.2. Conseiller Entreprises pour l'École

Le Conseiller Entreprises pour l'École est un professionnel qui participe au rapprochement du système éducatif de son environnement économique, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du parcours individuel de formation, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel. Schneider Electric France s'engage à proposer au moins un Conseiller Entreprises pour l'École dans chaque académie qui en exprime le besoin dans le cadre de la déclinaison locale de la présente convention.

11.3. Mécénat de compétence

Schneider Electric France a mis en place depuis sept ans un dispositif de mécénat de compétence à destination des entités reconnues d'intérêt général. Pour répondre à des missions stratégiques d'académies, d'universités ou d'opérateurs du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Schneider Electric France peut envisager des détachements en mécénat de compétence.

A titre informatif, à la date de signature de cette convention, deux salariés sont détachés à plein temps sur l'académie de Grenoble et un au sein de France Éducation international.

11.4. Les CLEE

Le Comité Local Ecole Entreprise (CLEE) est un lieu d'échanges et de ressources entre les établissements scolaires et le monde économique. Il constitue une force de propositions et d'actions en lien avec le tissu économique local et les filières de formation du territoire.

Schneider Electric France peut porter les actions inscrites dans la présente convention au sein des CLEE présents sur les territoires, notamment en matière :

- d'orientation des jeunes et l'insertion professionnelle ;
- d'image des métiers auprès des familles ;
- des stages en entreprise et des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) ;
- de l'aide à l'organisation de formations en alternance sous statut scolaire et en apprentissage;
- de la connaissance mutuelle entre le monde de l'entreprise et le monde de l'éducation et notamment la relation Formation/Emploi.

Article 12. Communication

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et Schneider Electric France s'engagent à informer leurs réseaux respectifs de la présente convention et à promouvoir leur collaboration dans leur communication interne.

Les Parties conviennent de mettre en place, conjointement et séparément, des moyens de communication relatifs aux actions réalisées. Elles mentionnent leur partenariat sur tout document et dans toute communication émis dans le cadre de cette convention. Toute utilisation des logos ministériels, de Schneider Electric ou de sa Fondation pour des supports en lien avec les actions mises en place dans le cadre de la convention est soumise à une autorisation expresse et écrite de la part des Parties qui précise la durée de cette autorisation. Le non-respect de cette obligation rend la convention caduque.

IV. DISPOSITIONS FINALES

Article 13. Respect des règles liées aux environnements numériques

Tous les outils et ressources numériques mis en œuvre dans le cadre de cette convention doivent préalablement à leur mise en ligne obtenir un avis favorable du ministère.

La création, l'utilisation et l'évolution de tout support numérique type plateforme supposant une collecte de données personnelles auprès des élèves ou enseignants, au sein d'un établissement ou dans le cadre d'une activité pédagogique menée en lien avec l'Éducation nationale, fait l'objet d'un avenant à la présente convention préalablement à son déploiement au sein des régions académiques et des établissements.

Cet avenant a pour objet de mettre en conformité les supports numériques avec l'ensemble des procédures réglementaires, notamment afin de s'assurer du respect de la réglementation en lien avec le Règlement Général sur les Données Personnelles (RGPD) en matière de données personnelles telle qu'appliqué au sein de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Les éventuelles évolutions de la plateforme peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'un avenant de révision.

Le ministère de l'Éducation nationale se réserve la possibilité de se retirer de toute action ne respectant pas cet article et de résilier le cas échéant la convention dans les conditions prévues à l'article 15 de la présente convention.

Article 14. Durée

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature pour une durée de trois ans et ne peut être renouvelée par tacite reconduction.

Au cours de sa période de validité, la convention peut être modifiée par avenant à la demande de l'une ou l'autre des Parties.

Six mois avant sa date d'expiration, Schneider Electric France informe le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports de l'échéance de la convention. Les Parties évoquent ensemble les possibilités de son renouvellement.

Article 15. Litiges et résiliation

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à la mise en œuvre de la présente convention, les Parties s'engagent à organiser une procédure de conciliation qui peut être engagée notamment par la réunion d'un comité de pilotage exceptionnel, à l'initiative de l'une ou l'autre des Parties.

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des Parties : la résiliation prend effet à l'expiration d'un délai minimal de 6 mois à compter de la réception de la notification écrite de la Partie souhaitant mettre un terme à la convention.

Fait à Paris le 23 mars 2022

Le ministre de l'Éducation nationale, de la
jeunesse et des sports

Jean-Michel BLANQUER

Le Président Directeur général de Schneider
Electric

Jean-Pascal TRICOIRE

Senior Vice-Président Citoyenneté et
Relations Institutionnelles et délégué
général de la Fondation Schneider Electric

Gilles VERMOT DESROCHES

ANNEXE - LISTE DES 21 CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS DANS LE CHAMP DE L'ENERGIE PAR REGION (MAJ décembre 2022)

1. Campus des métiers et des qualifications de la lumière intelligente et des solutions d'éclairage durable (Auvergne-Rhône-Alpes, Lyon Métropole et sa région) qui a pour vocation de créer un pôle d'excellence offrant des parcours de formations initiales et continues adaptées aux besoins de la filière lumière-éclairage.
2. Campus des métiers et des qualifications Smart Energy Systems Campus (Auvergne-Rhône-Alpes, Grenoble et agglomération) qui participe à la formation professionnelle pour la transition énergétique et les réseaux d'énergies intelligents (smart grid et smart city).
3. Campus des métiers et des qualifications du territoire intelligent (Bourgogne-Franche-Comté) qui intègre les problématiques de smart city et de décarbonation en milieu urbain (urbanisme, construction, énergie, numériques et nouveaux usages associés).
4. Campus des métiers et des qualifications de l'automobile et des mobilités du futur (Bourgogne Franche-Comté) qui traite des problématiques du secteur de l'automobile et des mobilités décarbonnées (H2 et électrique).
5. Campus des métiers et des qualifications des Industries Technologiques Innovantes et Performantes (Bourgogne Franche-Comté) qui porte sur l'industrie 4.0.
6. Campus des métiers et des qualifications du bâtiment durable (Bretagne-Rennes) qui a pour vocation d'être un incubateur de nouveaux projets et de prolonger les projets déjà lancés sur 3 axes thématiques : bâtiment durable respectant les enjeux environnementaux ; bâtiment intelligent communicant et connecté; usage des outils numériques qui servent d'appui aux 2 axes précédents.
7. Campus des métiers et des qualifications de la transition énergétique (Corse)
8. Campus des métiers et des qualifications de l'énergie et de la maintenance (Grand-Est, Vallée de la Fensch (vallée européenne des matériaux et de l'énergie). Zones de Thionville-Hayange-Knutange) qui accompagne la montée en compétences dans les domaines de la mécanique, de la métallurgie, du soudage, de l'électrotechnique, de l'énergie et de la maintenance industrielle
9. Campus des métiers et des qualifications de l'eco-construction et efficacité énergétique (CMQ3E) de Strasbourg (Grand-Est) qui conjugue bâtiment et transition climatique.
10. Campus des métiers et des qualifications « Bâtiment et systèmes intelligents 3.0 » (Hauts de France) qui intègre les ambitions en termes d'emploi et de formation dans les domaines des réseaux électriques intelligents, des systèmes énergétiques locaux et leurs interconnexions liés à la construction ou à la réhabilitation de bâtiment.
11. Campus des métiers et des qualifications « Métallurgie et Plasturgie » (Hauts de France) qui intègre le centre de perfectionnement d'usinage numérique porté par Framatome.
12. Campus des métiers et des qualifications « Chimie Energie, Innovation Territoriale (CEIT) (Hauts de France).
13. Campus d'Excellence International Normand des énergies (CEINE – région académique de Normandie) qui propose des parcours de formation vers les métiers du mix énergétique bas carbone avec 6 lieux de formation d'excellence (chantiers-écoles) en Nucléaire, Éolien on et offshore, Hydrogène, photovoltaïque, Soudage Haute Performance et Éclairage Eco-efficace
14. Campus des Métiers et des Qualifications « Industrie de la mobilité » (Normandie) qui développe les compétences et savoir-faire en appui aux secteurs de l'automobile, chimie/matériaux, construction aéronautique, ferroviaire et navale, et aux métiers liés à la mobilité (hydrogène).
15. Campus des métiers et des qualifications « Maintenance en Environnement Sensible » (Nouvelle Aquitaine-Bordeaux) qui propose des parcours de formation et vise à développer

l'attractivité des métiers de la maintenance industrielle dans des environnements spécifiques (secteurs nucléaire, chimie, pharmacie).

16. Campus des métiers et des qualifications « Développement durable en zone littorale » (Nouvelle Aquitaine-Poitiers) qui vise à soutenir l'évolution de l'industrie maritime et la gestion des zones littorales pour répondre aux nombreux enjeux et aux besoins en compétences (environnement, gestion du littoral, nautisme, économie portuaire, transports, numérique, biotechnologies, énergie, bâtiments durables et éco-industries).
17. Campus des métiers et des qualifications de l'habitat, des énergies renouvelables et de l'éco-construction (Occitanie, Bassin nîmois) qui contribue à l'évolution des compétences professionnelles dans les domaines des énergies renouvelables par l'appui aux filières bâtiment et énergies renouvelables.
18. Campus des métiers et des qualifications « Process et technologies en milieux sensibles » (Occitanie, Bassin d'activité Marcoule-Tricastin - Etablissements d'enseignement et de formation du Gard et de l'Hérault) qui s'articule sur les métiers d'intervention en milieux sensibles (industrie nucléaire, plateformes pétrolières, friches industrielles, navires,...) pour les besoins de maintenance, démantèlement, réhabilitation ou valorisation d'infrastructures industrielles dans un objectif de développement durable.
19. Campus des métiers et des qualifications de la transition énergétique (Occitanie, Hautes Pyrénées) qui sensibilise, informe et conseille autour de la problématique de la transition énergétique et contribue à l'élévation du niveau de qualification dans ce domaine.
20. Campus des métiers et des qualifications « Mobilité et Transport intelligent » (Occitanie) qui propose des parcours de formation innovants, développe des projets et apporte des éléments de solution dans le domaine du transport intelligent.
21. Campus d'Excellence Industrie du futur - Sud (Provence Alpes Côte d'Azur) qui développe des parcours de formation pour répondre aux compétences techniques et transversales attendues par l'industrie d'aujourd'hui et de demain, en fédérant les acteurs autour de 3 filières Énergie, Aéronautique et Microélectronique en région Sud, favorisant l'attractivité et soutenant le développement économique du territoire.